

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 9 février 2024. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le quatorzième jour de février deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Marc-André Diné, maire suppléant, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Christina Gagnon Lafond, agente à la réception et au secrétariat

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12253-02-2024

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2024

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2024 de la manière suivante :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- ▶ le report du point 5.5 à la séance ordinaire du 13 mars 2024:

5.5 *Choix d'une soumission pour la refonte du site Web de la MRC*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

- ▶ le retrait du point 7.5, celui-ci traite du même sujet que le point 7.6 :

7.5 *Fonds régions et ruralité, projet Mise en œuvre du plan de développement intégré des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie*

AFFAIRES NOUVELLES

► l'ajout du point 14.1 :

14.1 SOPFIM, désignation d'un membre votant à l'assemblée générale annuelle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12254-02-2024

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024 a été courriellé à chacun des élus le 9 février dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FAITS SAILLANTS DU PRÉFET

M. Guy Bernatchez, préfet, présente son rapport d'activité et les faits saillants pour la période du 18 janvier au 14 février 2024.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12255-02-2024

Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 janvier 2024 :

Paiements : 575 792,77 \$

Factures : 464 717,96 \$

TOTAL : 1 040 510,73 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12256-02-2024

Approbation du rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 31 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 31 janvier 2024 de 1 095,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12257-02-2024

Renouvellement du contrat d'entretien ménager du centre administratif MRC 2024-2025 avec Nettoyage Plus inc.

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager du centre administratif de la MRC entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Nettoyage Plus inc. arrivera à échéance le 13 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. renouvèle le contrat d'entretien ménager du centre administratif de la MRC avec Nettoyage Plus inc., du 15 avril 2024 au 12 avril 2025, d'une somme de 1 755,42 \$, plus taxes, mensuellement.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat à cet effet avec Nettoyage Plus inc.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12258-02-2024

Nouveau représentant au comité de santé et de sécurité de la MRC

CONSIDÉRANT la démission de M. Éric Archambault à la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE M. Archambault siégeait au comité de santé et de sécurité de la MRC, nommé par voie de résolution numéro 11937-02-2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, pour siéger au comité de santé et de sécurité de la MRC, lequel est maintenant composé des représentants suivants :

Employeur	
Mme Maryse Létourneau	Directrice générale et greffière-trésorière
M. Jean-Simon Vigneault	Directeur général adjoint

Travailleurs	
M. Yannick Ouellet	Conseiller au développement économique et répondant auprès de la CNESST
M. David Brodeur-Desbiens	Coordonnateur à l'environnement et au développement durable

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12259-02-2024

Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 14 milliards de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE plus de 25% des jeunes du Centre de services scolaire des Chic-Chocs célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE plus de 18% des jeunes du Centre de services scolaire René-Lévesque célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE plus de 24% des jeunes du Centre de services scolaire Eastern Shore célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE plus de 15% des jeunes des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles, en collaboration avec plusieurs de ses partenaires, coordonne du 12 au 16 février 2024 la 20^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème *Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent !*, que lesdites journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de nombreuses activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance et la valorisation de l'unicité de chaque jeune, que l'amélioration de la santé globale des jeunes et que la mobilisation de la communauté autour de la réussite sont identifiés comme

des dossiers prioritaires par les partenaires de Complice persévérance scolaire GÎM;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. déclare les journées incluses entre le 12 et le 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de la MRC de La Haute-Gaspésie.
2. appuie Complice persévérance scolaire GÎM et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la réussite éducative, dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement social et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires, afin de faire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE MOTION

Je soussigné, CLAUDE BÉLANGER, maire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance subséquente du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, le règlement numéro 2024-425 *Règlement modifiant le règlement numéro 83-04 ``Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie``*.

Ce règlement porte notamment sur les éléments suivants :

- Identifier et délimiter les territoires incompatibles avec l'activité minière ;
- Intégrer des normes visant à encadrer les usages sensibles à proximité des sites miniers.

Un projet de règlement est soumis à chacun des élus.

Claude Bélanger, maire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 12260-02-2024

Fonds régions et ruralité, volet 2, approbation des aides financières accordées par le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance du 8 février 2024, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé des aides financières pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les décisions prises par le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie du 8 février 2024 qui a accordé les aides financières suivantes pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional* :

Fonds régions et ruralité, volet 2 <i>Soutien à la compétence de développement local et régional</i>

<i>Soutien aux entreprises</i>	
30 000 \$	9415-5231 QUÉBEC INC. Samuel Normand, Saint-Maxime-du-Mont-Louis <i>Rachat de l'entreprise Pêche Néo inc. de Gaspé</i>
30 000 \$	L'Érablière Rêve du Diable Itée Éric Landry, Cap-Chat <i>Rachat de l'entreprise L'Érablière Rêve du Diable Itée</i>
30 000 \$	Garage Jacques Lévesque et fils inc. Gino Chenel et Carolanne Therrien, Sainte-Anne-des-Monts <i>Relève de l'entreprise Garage Jacques Lévesque et fils inc.</i>
30 000 \$	Camping Au Bord de la mer Ian Bruneau, Cap-Chat <i>Construction de trois cabines de type prêt-à-camper 2024</i>
20 000 \$	Clinique d'hygiène dentaire Pascale Caron Pascale Caron, Sainte-Anne-des-Monts <i>Démarrage d'une clinique d'hygiène dentaire</i>
20 000 \$	Ressources carrière Mont-Louis David Castonguay, Saint-Maxime-du-Mont-Louis <i>Relève de l'entreprise Ressources carrière Mont-Louis</i>
<i>Activités et animation du milieu</i>	
2 000 \$	MRC de Bonaventure <i>Défi OSEntreprendre 26^e édition</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12261-02-2024

Fonds régions et ruralité, volet 4, projets déposés par le Centre de services scolaire des Chic-Chocs et ses écoles, conditions

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés par le Centre de services scolaire des Chic-Chocs et ses écoles sont admissibles pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*, et ce, conformément à l'entente intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1668-02-24, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'appliquer les conditions suivantes pour l'admissibilité des projets :

- un montant de 10% du cout total du projet jusqu'à 25 000,00 \$ maximum pour une école ;
- aucun projet déposé ne pourra être phasé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE applique les conditions suivantes pour les projets déposés par le Centre de services scolaire des Chic-Chocs et ses écoles pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* :

- un montant de 10% du cout total du projet jusqu'à 25 000,00 \$ maximum pour une école ;
- aucun projet déposé ne pourra être phasé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12262-02-2024

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, *Projet cour d'école - centre de services scolaire des Chic-Chocs*, École Saint-Maxime (Saint-Maxime-du-Mont-Louis)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1669-02-24, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute Gaspésie d'accorder 24 000,00 \$ à l'École Saint-Maxime (Saint-Maxime-du-Mont-Louis) pour le *Projet cour d'école - centre de services scolaire des Chic-Chocs*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 24 000,00 \$ à l'École Saint-Maxime (Saint-Maxime-du-Mont-Louis) pour le *Projet cour d'école - centre de services scolaire des*

Chic-Chocs, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12263-02-2024

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Relance du Refuge animalier de la Haute-Gaspésie*, MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1670-02-24, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute Gaspésie d'accorder 100 000,00 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Relance du Refuge animalier de la Haute-Gaspésie*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 100 000,00 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Relance du Refuge animalier de la Haute-Gaspésie*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12264-02-2024

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Volleyball de plage, phase 2*, Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1671-02-24, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute Gaspésie d'accorder 95 235,00 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Volleyball de plage, phase 2*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 95 235,00 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Volleyball de plage, phase 2*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12265-02-2024

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Bonification de la patinoire extérieure à Sainte-Anne-des-Monts*, Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1672-02-24, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute Gaspésie d'accorder 99 555,00 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Bonification de la patinoire extérieure à Sainte-Anne-des-Monts*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 99 555,00 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Bonification de la patinoire extérieure à Sainte-Anne-des-Monts*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12266-02-2024

Abrogation de la résolution n° 11832-10-2022 – Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Achat – Salle de quilles de Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT QUE le projet *Achat – Salle de quilles de Sainte-Anne-des-Monts* ne se réalisera pas ;

CONSIDÉRANT QUE, par voie de résolution numéro 11832-10-2022, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé 40 000,00 \$ pour ce projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution numéro 11832-10-2022 titrée *Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet Achat – Salle de quilles de Sainte-Anne-des-Monts*.
2. réaffecte la somme de 40 000 \$ récupérée au Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12267-02-2024

Nominations au comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres siégeant au comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie est arrivé à échéance, lesquels ont été nommés par voie de résolution numéro 11876-12-2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE reconduise le mandat des membres du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie jusqu'aux prochaines élections municipales prévues en novembre 2025 :

- > M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC
- > M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- > M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts (*ville centre*)
- > M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- > M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12268-02-2024

Demande d'aide financière - Programme d'appui aux projets de développement économique, volet 2, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, projet *Mise en œuvre du Plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a la compétence de développement économique sur son territoire ;

CONSIDÉRANT l'importance de la mise en œuvre du *Plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie* sur l'économie locale et la vitalité de nos communautés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite engager un ou une chargée de projet pour les trois prochaines années.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande d'aide financière de 259 005,00 \$, non remboursable, auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le cadre du *Programme d'appui aux projets de développement économique, volet 2 – ``Projets structurants d'organismes en appui au développement des secteurs stratégiques et des régions``* pour le projet *Mise en œuvre du Plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie*.
2. advenant l'admissibilité de ce projet, autorise une mise de fonds de 172 670,00 \$, laquelle somme se décompose comme suit :

- 86 335,00 \$ prélevé dans l'excédent accumulé non affecté de la MRC
- 86 335,00 \$ prélevé dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*

3. autorise M. Guy Bernatchez, préfet, ou Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, ou les deux à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière à cet effet avec le représentant ou la représentante du ministère de l'Économie, l'Innovation et de l'Énergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSOLUTION NUMÉRO 12269-02-2024

Offre de service de Marc-André Dinel, *Atelier de sensibilisation au compostage* dans les écoles

DECLARATION D'INTERÊT PÉCUNIAIRE

En vertu de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M. Marc-André Dinel, maire suppléant de la municipalité de La Martre, déclare son intérêt pécuniaire avant le début des délibérations sur cette question.

La nature de cet intérêt : prestataire de services de l'*Atelier de sensibilisation au compostage*.

Par conséquent, M. Dinel s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

CONSIDÉRANT la mise en place de la collecte des matières organiques au début de l'automne 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation en continu est nécessaire auprès des divers groupes de citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie afin d'augmenter la participation et d'assurer une meilleure qualité de matières reçues à la plateforme de compostage ;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029* de la MRC prévoit notamment des ateliers de sensibilisation dans les écoles ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Marc-André Dinel permet de rejoindre une grande majorité d'élèves pour favoriser la participation au tri des matières organiques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne l'offre de service de Marc-André Dinel, au cout de 7 450,00 \$ maximum plus taxes, pour la tenue d'ateliers de sensibilisation au compostage dans les écoles.
2. offre leur collaboration à Marc-André Dinel pour faciliter sa démarche auprès des écoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier *Loisirs et culture*.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SHQ

Aucun dossier *Programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ*.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12270-02-2024

Rapport d'activité 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours

CONSIDÉRANT le rapport d'activité 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le rapport d'activité 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de La Haute-Gaspésie.
2. transmette à ses municipalités du territoire ce rapport pour adoption par voie de résolution.
3. transmette au ministre de la Sécurité publique le rapport d'activité 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

Aucun dossier *Terres publiques intramunicipales*.

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 12271-02-2024

Attribution du contrat pour la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales à Maxxum Gestion d'Actifs

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont déposé une offre de service pour réaliser le plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de La Haute-Gaspésie en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels déposé sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 18 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT les documents administratifs déposés, les cinq soumissions sont jugées conformes ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires n'ont pas obtenu la note de passage au critère du chargé de projet et, par conséquent, leur enveloppe contenant l'offre de prix n'a pas été ouverte ;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le comité de sélection et les résultats obtenus, lesquels sont :

Firme	Note technique	Prix	Pointage final	Rang
Groupe Conseil CHG	---	---	---	---
Firme 9255-0821 Québec inc. (Maxxum Gestion d'Actifs)	85,5	149 367,37 \$	7,06	1
PLURITEC	83,0	463 636,69 \$	2,22	3
Groupe Conseil SCT	---	---	---	---
TÉTRA TECH QI inc.	90,5	276 514,88 \$	4,00	2

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'attribuer le contrat au soumissionnaire s'étant classifié qualitativement et ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme 9255-0821 Québec inc. (Maxxum Gestion d'Actifs).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. attribue le contrat pour la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales à la Firme 9255-0821 Québec inc. (Maxxum Gestion d'Actifs), au cout de 149 367,37 \$ taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'approbation du budget et du plan de travail détaillé provisoire par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.
2. convienne que le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de service incluant toutes les annexes, l'offre de prix, l'*addenda* n° 1 et la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.
3. transmette aux cinq soumissionnaires la présente résolution ainsi qu'à M. François Lesueur du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12272-02-2024

Signatures de la convention d'aide financière pour le transport collectif, exercice financier 2023-2024, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable
N° réf./MTMD : 20231214-018

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie de 87 242,00 \$, au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour le financement du transport collectif.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise M. Guy Bernatchez, préfet, et Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière de 87 242,00 \$, au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour le financement du transport collectif, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 12273-02-2024

SOPFIM, membre votant à l'assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit désigner un membre votant, parmi la liste des membres territoriaux déclarant des superficies inférieures ou égales à 50 000 hectares au 31 octobre 2023, en prévision de l'assemblée générale annuelle des membres de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements de la SOPFIM, les membres de cette catégorie peuvent désigner un membre votant pour les représenter en tant que groupe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE désigne le préfet, M. Guy Bernatchez, comme membre votant, pour la période 2024-2025, en prévision de l'assemblée générale annuelle des membres de la SOPFIM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 20 h 01.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

0000